

TABLEAU 2

Évolution des prestations de protection sociale

En %

	Évolution annuelle					Structure de la dépense 2014 (p)
	2010	2011	2012	2013	2014 (p)	
Ensemble des régimes	3,3	3,0	3,3	3,0	2,5	100,0
Ensemble des régimes d'assurance sociale	3,5	3,2	3,4	2,8	2,5	71,8
Ensemble des régimes de la Sécurité sociale	3,2	3,5	3,2	2,8	2,5	67,0
<i>Régime général</i>	3,3	3,3	3,5	2,8	2,8	36,4
<i>Autres régimes de salariés et fonds</i>	2,4	4,0	2,4	2,5	1,9	14,3
<i>Régimes de non-salariés</i>	1,7	2,3	1,8	1,2	0,9	3,9
<i>Régimes complémentaires</i>	4,4	3,8	3,7	3,3	2,9	12,3
Régimes d'indemnisation du chômage	7,9	-0,8	5,7	4,1	1,9	4,8
Régimes de prestations extra-légales d'employeurs	3,3	-0,6	3,7	0,7	2,0	2,0
Régimes de la mutualité et de la prévoyance	3,8	2,7	3,0	3,4	0,5	4,0
Régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics	2,7	2,3	4,0	4,4	4,4	9,6
Régimes d'intervention sociale des ISBLSM	4,0	5,0	3,2	3,1	2,2	3,3
Régime d'intervention sociale des hôpitaux publics	1,8	2,3	2,6	2,9	2,1	9,3

ISBLSM : institutions sans but lucratif au service des ménages. (p) : données provisoires.

Sources • DREES-CPS, INSEE-CNA.

évolution moyenne de +4,2 % par an sur 2009-2013. À l'inverse, les prestations d'intervention sociale des pouvoirs publics (9,6 % du total) progressent à un rythme plus élevé depuis 2012, supérieur à 4,0 % par an.

Les prestations du secteur public hospitalier (9,3 % du total) progressent de 2,1 %

après +2,4 % en moyenne annuelle sur 2009-2013.

Enfin, les prestations servies par les régimes de la mutualité et de la prévoyance (hors compagnies d'assurances), qui représentent 4 % du total des prestations de protection sociale en 2014, progressent à un rythme signi-

ficativement moins élevé (+0,5 % en 2014, après une hausse moyenne de 3,2 % par an entre 2009 et 2013). Ce recul est à rapprocher d'une modification du périmètre, une des principales unions de mutuelles ayant transféré une partie de son activité vers sa société d'assurances⁴.



4. Les prestations versées par les sociétés d'assurances sont exclues du champ des Comptes de la protection sociale, par cohérence avec les conventions de comptabilité nationale.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *La protection sociale en France et en Europe en 2013, édition 2015*, Études et Statistiques, DREES, juillet.
- *Les dépenses de santé en 2014, édition 2015*, Études et Statistiques, DREES, septembre.

LA DREES SUR INTERNET

Retrouvez toutes nos publications sur notre site

www.drees.sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur

www.data.drees.sante.gouv.fr

Pour recevoir nos avis de parution

www.drees.sante.gouv.fr/les-avis-de-parution,2052.html

Directeur de la publication : Franck von Lennep

Responsable d'édition : Carmela Riposa

Secrétaires de rédaction : Sabine Boulanger et Laurence Grivet

Composition et mise en pages : Stéphane Jeandet

Conception graphique : Julie Hiet et Philippe Brulin

Imprimeur : Imprimerie centrale de Lens

Pour toute information : drees-infos@sante.gouv.fr

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources •

ISSN papier 1292-6876 • ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384

Études & Résultats

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES



NOVEMBRE
2015
NUMÉRO
0941

Compte provisoire des prestations de protection sociale en 2014 : première estimation

En France, l'année 2014 est marquée par une faible croissance du PIB (+0,2 % après +0,7 % en 2013), accompagnée d'un recul de l'inflation et d'une moindre hausse du nombre de chômeurs indemnisés par l'assurance chômage.

Dans ce contexte économique qui reste dégradé, le montant servi au titre des prestations de protection sociale s'élèverait, selon des premières données provisoires, à 688,9 milliards d'euros en 2014. Il augmenterait ainsi de 2,5 %, soit un rythme de croissance moins dynamique que celui constaté sur la période récente : les évolutions annuelles moyennes étaient comprises entre +3,0 % et +3,3 % entre 2010 et 2013.

Seule la dynamique des prestations relatives aux risques santé et maternité (36 % du total) serait plus soutenue en 2014 qu'en 2013. Le rythme de croissance des dépenses du risque vieillesse-survie (46 % du total des prestations de protection sociale) serait à l'inverse plus faible sous l'effet d'une inflation atone et de départs à la retraite moins nombreux. Le ralentissement des prestations servies concernerait par ailleurs la majorité des régimes de protection sociale.

Myriam Mikou,
avec la participation de Timothée Barnouin (DREES)

Le compte provisoire des prestations de protection sociale décrit à grands traits les évolutions observées en 2014 qui seront révisées lors de la parution du compte semi-définitif au printemps 2016 (encadré 1).

La croissance nominale des prestations de protection sociale, soit près de 95 % du total de la dépense, s'établit à 2,5 % en 2014. Ce rythme est significativement plus faible que ceux enregistrés depuis 2010 (+3,0 % à +3,3 % par an), mais sensiblement plus rapide que celui du PIB à prix courant (+0,8 % en 2014 et +2,2 % en moyenne annuelle entre 2010 et 2013).

Cette croissance moins élevée des prestations est à rapprocher de la faible inflation de 2014 (0,4 % hors tabac, après 0,7 % en 2013), qui contribue à modérer la progression des prestations sociales, et de l'impact des mesures législatives (notamment le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite). Les évolutions demeurent contrastées par risques : seules les prestations santé (tableau 1) évoluent à un rythme plus soutenu en 2014. Le total des prestations de protection sociale atteint 688,9 milliards d'euros, soit 32,3 % du PIB.

Une hausse des prestations de santé légèrement plus soutenue en 2014

Les dépenses afférentes à la maladie, principale composante du risque santé, s'élè-

...

1. Il s'agit de la vente de médicaments par les pharmacies hospitalières à des patients non hospitalisés.

2. La dynamique des honoraires médicaux en ville est toujours portée par les effets de la mise en œuvre de l'avenant 8 à la convention médicale (montée en charge du forfait médecin traitant de cinq euros et extension de la majoration personnes âgées aux personnes de plus de 80 ans au 1^{er} janvier 2014).

3. Jusqu'en 2015, l'indice de revalorisation des pensions est calé sur l'inflation et tient compte à la fois de l'inflation prévue pour l'année en cours et de l'écart entre la prévision qui avait été faite pour l'année précédente et le niveau effectivement constaté.

vent à 197,0 milliards d'euros en 2014. Elles augmentent de 2,8 % en 2014, soit un rythme de croissance légèrement plus élevé qu'en 2013 (+2,6 %) [encadré 2]. Cette hausse résulte de la croissance des prestations exécutées en ville (soit à elles seules plus de 36 % de la dépense totale du risque maladie) qui se caractérise, en 2014, par un plus grand dynamisme des dépenses de médicaments. En effet, la rétrocession hospitalière¹ a été marquée par l'arrivée de nouveaux traitements contre le virus de l'hépatite C, qui ont généré une dépense supplémentaire estimée à 1,1 milliard d'euros en 2014. L'année est également marquée par une dynamique plus soutenue des soins de médecine de ville² et des versements au titre des indemnités journalières. À l'inverse, la croissance des dépenses au titre des transports des malades est plus modérée en 2014 et les dépenses de soins dentaires et d'analyses médicales diminuent légèrement par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses liées à l'invalidité augmentent de 4,0 % en 2014 (après +3,5 % en 2013). Cette évolution plus dynamique est à rapprocher de la montée en charge de la réforme des retraites de 2010 : le recul de l'âge de départ se traduit mécaniquement par un allongement de la durée moyenne passée en invalidité.

Enfin, les prestations afférentes au risque accidents du travail et maladies professionnelles augmentent de 1,7 % en 2014 (après 0,2 % en 2013), en lien avec la croissance des dépenses d'indemnités journalières et des prestations d'incapacité permanente (revalorisées de 0,8 % en moyenne annuelle). Au total, la progression des prestations du risque santé s'élève à 2,9 % en 2014 (après +2,7 % en 2013).

La croissance des prestations du risque vieillesse-survie faiblit

En 2014, le montant des prestations du risque vieillesse-survie, qui représente près de 46 % de l'ensemble des prestations de protection sociale, s'élève à 314,5 milliards d'euros, soit 14,7 % du PIB. Ces prestations progressent de 2,3 % (après +3,1 % en 2013).

Les prestations du risque vieillesse (276,5 milliards d'euros) correspondent à celles versées au titre des droits propres des bénéficiaires.



ENCADRÉ 1

Précisions méthodologiques sur l'élaboration du compte provisoire des prestations de protection sociale

Pour des raisons méthodologiques et de disponibilité des données, la DREES n'avait plus publié de compte provisoire de la protection sociale depuis 2007.

Les sources et méthodes employées pour l'élaboration de ce compte provisoire sont communes à celles sous-tendant l'élaboration du compte semi-définitif détaillé dans les Comptes de la protection sociale. La plupart des données proviennent de la Direction générale des finances publiques (DGFiP) et de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Toutefois, le compte provisoire au titre de l'année N de l'INSEE, fourni en juin N+1, est moins détaillé que le semi-définitif disponible en décembre N+1. Aussi, l'élaboration du compte provisoire des prestations de protection sociale nécessite-t-elle un travail supplémentaire, qui mobilise notamment des éléments extra-comptables (données d'enquêtes, analyse de l'évolution du nombre de bénéficiaires de certaines prestations...) afin de garantir l'estimation la plus fiable possible de la dépense, par poste fin.

Les résultats de ces premiers travaux issus du compte provisoire de l'INSEE permettent de retracer les grandes tendances d'évolution des prestations pour l'exercice N-1. Ces résultats préliminaires seront comparés au compte semi-définitif de la protection sociale publié par la DREES en mai N+1. Cet exercice de comparaison permettra, en particulier, d'améliorer la méthode d'élaboration du compte provisoire lors du prochain exercice.



TABLEAU 1

Évolution des prestations de protection sociale

Évolution en %, montants en milliards d'euros

	2010	2011	2012	2013	2014 (p)	2014 (p)
Santé	3,0	2,7	2,9	2,7	2,9	243,7
Maladie	2,9	2,3	2,5	2,6	2,8	197,0
Invalidité	4,3	5,8	5,7	3,5	4,0	38,4
AT-MP	0,0	-0,6	-1,0	0,2	1,7	8,3
Vieillesse - survie	3,6	4,0	3,5	3,1	2,3	314,5
Vieillesse	3,7	4,3	3,6	3,3	2,4	276,5
Survie	2,9	2,5	2,3	1,8	1,2	38,0
Maternité-famille	-0,1	1,4	3,2	2,0	1,3	53,0
Maternité	3,6	-0,0	0,9	0,2	1,2	4,0
Famille	-0,4	1,5	3,4	2,2	1,4	49,0
Emploi	6,0	-1,7	5,6	3,8	2,4	41,9
Logement	2,1	2,0	2,2	3,6	2,0	18,0
Pauvreté-exclusion sociale	7,5	4,6	3,7	6,6	5,3	17,7
Ensemble des prestations	3,3	3,0	3,3	3,0	2,5	688,9

AT-MP : accidents du travail, maladies professionnelles. (p) : données provisoires.

Sources • DREES-CPS, INSEE-CNA.

En 2014, le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite, mis en œuvre dans le cadre de la réforme de 2010, a freiné la hausse du nombre de départs en retraite (les reports de départ à la retraite ont été plus importants de 2014 vers 2015 que de 2013 vers 2014). Cet effet est partiellement compensé par l'accroissement du nombre de départs anticipés, en raison des assouplissements successifs des conditions d'accès au dispositif de retraite anticipée pour carrières longues. Au régime général, le nombre de nouveaux pensionnés de droit direct s'est élevé à 658 000 en 2014 (-4,0 % par rapport à 2013).

La moindre revalorisation des pensions (0,3 % en 2014, après 1,5 % en moyenne annuelle en 2013) explique également la plus faible progression des dépenses de prestations du risque vieillesse. En effet, les pensions ont été revalorisées le 1^{er} octobre et non le 1^{er} avril 2014, et l'inflation a été quasi nulle³.

Les prestations de survie (38,0 milliards d'euros en 2014), qui englobent principalement les pensions versées au titre de droits dérivés sont en hausse de 1,2 %, soit un rythme de croissance moins dynamique qu'en 2013 (+1,8 %) qui reflète la moindre revalorisation des pensions servies.

Moindre revalorisation, moindre progression des prestations maternité-famille

Les prestations maternité-famille, qui représentent 53,0 milliards d'euros en 2014, progressent de 1,3 % en 2014 (après +2,0 % en 2013).

Les prestations afférentes à la maternité (4,0 milliards d'euros), qui regroupent essentiellement les congés maternité et paternité, les soins et la prime de naissance, progressent de 1,2 % en 2014 (après 0,2 %). Celles-ci sont tirées par la légère hausse du nombre de naissances (+0,2 %, après -1,1 % en 2013).

Les prestations versées au titre de la famille (49,0 milliards) sont en hausse de 1,4 % en 2014, après +2,2 % en 2013, en lien avec la moindre évolution de la base mensuelle de calcul des allocations familiales (BMAF), qui croît de 0,7 %, après +1,2 % en 2013.

Par ailleurs, deux ensembles de mesures nouvelles jouent en sens contraire en 2014. Le premier concerne les majorations de 10 % du complément familial et de 5 % de l'allocation de soutien familial. Celles-ci ont pour effet d'accroître les montants versés au titre de ces deux prestations. Ces allocations devraient à nouveau augmenter dans les années à venir, le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale prévoyant au final une revalorisation de 50 % du complément familial et de 25 % de l'allocation de soutien familial d'ici à 2018 par rapport à leurs niveaux de 2013. Le second ensemble de mesures porte sur les aménagements de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE). Mis en œuvre dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) [gel des montants

de l'allocation de base, de la prime à la naissance, etc.], ils entraînent, à l'inverse, une baisse des montants versés.

Une augmentation moins forte des prestations chômage...

Les prestations liées à l'emploi, qui représentent 41,9 milliards d'euros en 2014, sont en hausse de 2,4 % en 2014 (après +3,8 % en 2013). Le nombre de chômeurs indemnisés par l'assurance chômage ou le régime de solidarité augmente plus modérément en 2014 (+2,6 % en moyenne annuelle, contre +4,6 % en 2013). En effet, le nombre de demandeurs d'emploi des catégories A, B, C a progressé à un rythme élevé, mais plus faible qu'en 2013 (+5,3 % en moyenne annuelle en Métropole, après +8,4 % en 2013). Par ailleurs, la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la convention d'assurance chômage de mai 2014 a contribué à la moindre hausse des prestations chômage.

... et des dépenses de logement

Le risque logement (18,0 milliards d'euros en 2014) est principalement constitué de trois prestations, attribuées sous condition de ressources : l'aide personnalisée au logement, l'allocation de logement à caractère familial et l'allocation de logement à caractère social. Celles-ci progressent de 2,0 % en 2014 (après +3,6 % en 2013). Les loyers plafonds et les forfaits de charges, paramètres qui jouent à la hausse sur le montant de ces allocations, stagnent (+0,1 % en moyenne annuelle, après +2,1 % en 2013). D'une part, la LFSS pour 2014 a instauré un report du 1^{er} janvier au 1^{er} octobre de la revalorisation annuelle. D'autre part, l'indice de référence des

loyers sur lequel se fonde la revalorisation des barèmes progresse peu (+0,5 % au troisième trimestre 2014, après +0,9 % au troisième trimestre 2013).

Enfin, le nombre de bénéficiaires de ces trois aides, qui s'élève à 6,5 millions à la fin décembre 2014, a moins progressé en 2014 (+0,7 % après +1,9 % en 2013).

Des dépenses de pauvreté-exclusion sociale toujours soutenues

Les prestations du risque pauvreté-exclusion sociale, qui s'élèvent à 17,7 milliards d'euros en 2014, sont toujours dynamiques (+5,3 % après +6,6 %).

Les montants versés au titre du revenu de solidarité active (RSA), qui représentent près de 70 % du total des prestations de ce risque, ralentissent en volume et en prix. D'une part, le nombre de bénéficiaires progresse moins fortement (+5,8 % en glissement annuel à fin 2014, après +7,2 % à fin 2013). D'autre part, la revalorisation annuelle du RSA pour tenir compte de l'inflation a été moins élevée en janvier (+1,30 % en janvier 2014 après +1,75 % en janvier 2013). En revanche, il a été revalorisé de 2,0 % en sus de l'inflation en septembre 2014, comme en septembre 2013, dans le cadre du relèvement de son niveau de 10 % sur cinq ans, prévu par le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale de janvier 2013.

Le ralentissement des prestations servies concerne la majorité des régimes

En 2014, le recul du rythme de croissance des prestations de protection sociale (+2,5 %, après une évolution moyenne de +3,1 % par an entre 2009 et 2013) [tableau 2] est dû principalement au moindre dynamisme des régimes d'assurance sociale. Les prestations servies par ces régimes (plus de 70 % du total) progressent de +2,5 % en 2014, après une évolution moyenne de +3,2 % entre 2009 et 2013.

Au sein des assurances sociales, le ralentissement le plus manifeste est celui des prestations servies par les régimes d'indemnisation du chômage, qui progressent de 1,9 % en 2014, après une

ENCADRÉ 2

Améliorations des imputations comptables

Les nomenclatures de classement des dépenses relatives aux risques maladie, accidents du travail-maladies professionnelles (AT-MP) et maternité, ainsi que les taux d'évolution associés, diffèrent de celles des publications précédentes. En effet, à compter de l'exercice 2014, l'ensemble des soins de santé (y compris les dépenses hospitalières) sont comptabilisés au sein du risque maladie et non plus répartis selon le fait générateur du soin (maladie, AT-MP ou maternité). En outre, les dépenses du risque AT-MP au titre de revenus de remplacement temporaires (soins de santé et indemnités journalières liées aux arrêts de travail) sont dorénavant comptabilisées au sein du risque maladie. Cette nouvelle imputation comptable permet une meilleure articulation des comptes de la protection sociale avec le Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS), désormais directement comparables. Sur l'ensemble de la période étudiée, les analyses sont présentées à champ constant 2014.